

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er}- 2 décembre 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

EN FAVEUR DU

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
GLOSSAIRE	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Arménie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	9
H. Risques	10
I. Impact sur l'environnement	10
J. Aspects novateurs	11
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	11
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	11
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	 13

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN ARMENIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN ARMÉNIE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMME	4
V. LINKS TO THE REGIONAL STRATEGY FOR CEE AND NIS (LIENS AVEC LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET LES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS)	6

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	dram arménien (AMD)
1,00 USD	=	510 AMD
1 000 AMD	=	1,96 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

BACA	Banque agricole coopérative d'Arménie
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Fonds de l'OPEP	Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole
IFP	Institution financière participante
MFR	Mécanisme de financement rural
PME	Petites et moyennes entreprises
PRI	Projet de restauration des installations d'irrigation
PSA	Projet de services agricoles
PSANO	Projet de services agricoles dans le nord-ouest
SIER	Services d'intermédiation pour les entreprises rurales
UAAP	Unité d'analyse et d'administration du programme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GLOSSAIRE

Marzes Districts administratifs

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Tracé effectué par le personnel du Projet de services agricoles
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République d'Arménie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	28,7 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	10,45 millions de DTS (équivalent approximativement à 15,3 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR(S):	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) Clients Institutions financières participantes (IFP) Mécanisme de financement rural (MFR)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	USAID: 521 650 USD (proposition en préparation) Fonds de l'OPEP: 5,0 millions de USD, sous réserve de l'acceptation des conditions du prêt par le gouvernement Clients: 3,7 millions de USD IFP: 1,8 million de USD MFR: 107 760 USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Dons et prêt
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	2,3 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Le programme: Le programme de développement économique des zones rurales en Arménie a pour finalité et objectifs d'accroître durablement l'emploi et les revenus des habitants ruraux des zones montagneuses des sept *marzes* (districts administratifs) défavorisés et de stimuler l'expansion durable des activités des entreprises rurales dans la zone du programme. Ses principaux produits seront l'apport d'un financement à moyen et long terme aux petites et moyennes entreprises rurales, l'accès efficace aux services d'intermédiation en affaires dont elles ont besoin et une infrastructure commercialement justifiable dans la zone du programme. L'orientation du programme proposé est conforme au cadre stratégique du FIDA, à sa stratégie régionale pour l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants, et à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays qui a été récemment approuvé. Elle s'inscrit aussi dans le droit fil du projet de stratégie du FIDA pour le secteur privé (développement et partenariat).

Qui sont les bénéficiaires? Le programme s'adresse aux hommes et femmes sans travail en milieu rural, aux petits et moyens exploitants agricoles, aux entrepreneurs ruraux, aux entreprises agroalimentaires et aux négociants. Il intervient en mettant en place des dispositifs d'investissement, principalement par l'intermédiaire du secteur financier commercial, auxquels la population rurale dans son ensemble aura accès dans les régions les plus défavorisées du pays. Les ménages bénéficiant des phases antérieures de l'appui du FIDA, notamment les agriculteurs membres des associations d'irrigants, les groupes de producteurs et les associations villageoises, auront la possibilité d'améliorer davantage leur situation, soit par l'emprunt en faveur d'investissements saisonniers/en équipement, soit en profitant des emplois créés par d'autres investisseurs à visée plus commerciale.

Pourquoi sont ils pauvres? La persistance de la pauvreté en Arménie, en dépit de la croissance économique de ces dernières années, peut être attribuée au faible niveau des revenus qui ne s'améliore pas et aux fortes inégalités apparues après l'effondrement de l'ex-Union soviétique, au caractère inégal de la croissance économique et aux conséquences de la crise financière russe. La production arménienne n'atteint aujourd'hui encore que 65% environ du niveau de 1990. Elle provient principalement à l'heure actuelle des activités informelles de faible productivité dans l'agriculture, le commerce et les services urbains, qui n'offrent pas de rémunération suffisante pour sortir les ménages de la pauvreté.

Que fera la programme pour eux et comment les clients y participeront-ils? Au niveau de l'exploitation agricole, les investissements augmenteront la rémunération du travail de la famille dans l'exploitation. Les gains de productivité se traduiront par un revenu disponible plus élevé et, dans la plupart des cas, la modernisation des pratiques agricoles et la composition des cultures devraient offrir une plus grande sécurité de revenus face aux chocs externes (sécheresses et fluctuations des prix, par exemple). Au niveau de l'entreprise rurale non agricole, les investissements dans les entreprises liées à l'agriculture et les infrastructures créeront de nouveaux emplois et faciliteront l'accès des agriculteurs aux marchés pour leurs produits, les intrants et les services. On compte qu'à la longue plusieurs milliers de petites et moyennes entreprises verront le jour ou seront agrandies en milieu rural avec le soutien d'institutions financières de plus en plus synergiques. En mettant l'accent sur le développement rural, au lieu de se centrer plus étroitement sur le développement des entreprises agricoles, le programme donnera aux nombreux exploitants qui pratiquent temporairement une agriculture de subsistance la possibilité de retrouver un métier pour lequel ils sont mieux formés et dont ils ont l'expérience professionnelle.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA
RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE
EN FAVEUR DU
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République d'Arménie d'un montant de 10,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,3 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de développement économique des zones rurales. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. L'Arménie est un petit pays montagneux et enclavé, pauvre en ressources naturelles. Il s'étend sur 29 800 kilomètres carrés (km²) dans la région du Caucase et est bordé par l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Iran et la Turquie. Son altitude moyenne est de 1 650 mètres. La vallée peu élevée de l'Ararat a des sols relativement riches et profonds qui forment la principale zone irriguée. Aux altitudes plus élevées, les sols tendent à être moins profonds, souvent pierreux et où seules de faibles superficies se prêtent ici et là à l'irrigation. Le recensement de 2001 a révélé une population permanente d'environ 3,2 millions d'habitants, dont on estime que 53,4% vivent en milieu urbain. Le pays se situe au 88^e rang de l'indice de développement humain des Nations Unies. En 2002, le revenu national brut par habitant était estimé à 790 USD. En dépit d'une croissance économique rapide, en particulier au cours des quatre dernières années, la pauvreté reste largement répandue, persistante et prononcée. L'extrême pauvreté tend à se concentrer dans les zones frontalières, les régions montagneuses et les zones sismiques. On estime que 48% de la population vit sous le seuil de pauvreté, et que 20% connaît l'extrême pauvreté. Les enquêtes les plus récentes révèlent toutefois que l'incidence globale de la pauvreté a reculé de 12% et l'extrême pauvreté de 25% depuis 1998-1999.

2. Depuis le tremblement de terre de 1988, le démantèlement de l'Union soviétique en 1989-1991 et l'accession de l'Arménie à l'indépendance en 1991, le pays a été confronté à de nombreux traumatismes, dont la guerre avec l'Azerbaïdjan, le blocus Azerbaïdjan-Turquie et l'effondrement économique de la Géorgie voisine. On estime que le produit national brut par habitant a reculé d'environ 75% de 1991 à 1994. À la fin de 1994, le gouvernement a lancé un vaste programme de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Les politiques restrictives de la Banque centrale d'Arménie ont réussi à éliminer l'hyperinflation et à stabiliser les taux de change. L'inflation est tombée de 5 273% en 1994 à 18,6% en 1996. Le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) était de 6% entre 1994 et 1998. La croissance réelle du PIB s'est poursuivie, atteignant 9,6% en 2001 et 12,9% en 2002. La composition sectorielle du PIB s'est fortement modifiée depuis 1990 jusqu'à ce jour. En 1990, la part de l'agriculture était de 12,6%, celle de l'industrie de 62,5% et celle des services de 24,9%. La part de l'agriculture est montée à 46,3% en

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

1993 et a commencé ensuite à retomber pour retrouver un niveau estimé aujourd'hui à 23% (2002). L'expansion de l'économie rurale et la croissance du PIB agricole dans les années 90 sont dues principalement à la redistribution des terres par la privatisation et à l'absorption par l'agriculture de la main-d'œuvre occupée auparavant par l'industrie. L'Arménie a été le premier pays de l'ex-Union soviétique à distribuer les terres agricoles aux particuliers, aidant ainsi la population rurale à s'assurer le minimum de son alimentation de base. La terre a été distribuée sur une base égalitaire, en fonction de la taille du ménage. La réforme agraire s'est traduite par la création d'environ 330 000 petites exploitations d'une superficie moyenne de 1,3 hectare (ha). Alors que dans les années 90 la sécurité alimentaire et la survie étaient au cœur des préoccupations des populations rurales et agricoles, c'est aujourd'hui l'augmentation des revenus par l'accès au marché qui est leur principale aspiration.

3. Depuis 1995, la transformation des produits agricoles a été l'un des domaines de croissance par excellence du secteur industriel et elle fournit aujourd'hui environ 37% du produit industriel brut. Les entreprises agroalimentaires se spécialisent dans la conservation en boîtes des fruits et légumes, les boissons, la viande et ses produits, le lait et d'autres produits laitiers. Les produits arméniens pénètrent à présent sur les marchés d'exportation, principalement par la Géorgie et l'Iran. Les investissements dans les petites installations de transformation sont en progression dans les bourgs et villages des *marzes* (districts administratifs) des régions de montagne.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

4. Le FIDA a financé trois projets en Arménie: le projet de restauration des installations d'irrigation (PRI), cofinancé avec la Banque mondiale, avec un prêt de 5,4 millions de DTS (approuvé en avril 1995 et clôturé en juin 2000); le projet de services agricoles dans le nord-ouest (PSANO), initié et supervisé directement par le FIDA, avec un prêt de 9,6 millions de DTS (approuvé en décembre 1997 et clôturé en juillet 2001), et le projet de services agricoles (PSA) en cours, avec un prêt de 12,4 millions de DTS (approuvé en avril 2001). Ce dernier projet doit être clôturé fin mars 2006. Le prêt est cependant presque entièrement décaissé et l'exécution du projet est en avance de près de dix mois sur le calendrier prévu. Ces trois projets ont été centrés sur le développement institutionnel qui se justifiait dans le cadre de la transition vers une économie de marché, en particulier au niveau des bénéficiaires.

5. Les investissements des projets PSANO et PSA ont été orientés avec grande efficacité vers l'amélioration des services financiers disponibles dans les zones rurales défavorisées. Il s'agit notamment des contributions apportées à la création et aux activités de la Banque agricole coopérative d'Arménie (BACA). Le soutien financier que lui a apporté le FIDA a circulé près de trois fois, offrant des prêts à court terme à environ 30 000 emprunteurs.

6. Le FIDA a entrepris une évaluation terminale du projet PSANO en décembre 2001. L'Arménie figurait aussi au nombre des dix pays compris dans l'examen externe des résultats et de l'impact des opérations du FIDA réalisé en juillet 2002 et tout récemment dans l'évaluation externe indépendante (EEI) en 2004. Toutes les évaluations ont relevé les résultats positifs des projets, y compris une augmentation substantielle de la production des cultures vivrières de base des ménages bénéficiaires et la capacité de la BACA à étendre ses services bancaires commerciaux aux communautés rurales. L'EEI a jugé satisfaisante l'efficacité de l'apport des services aux bénéficiaires, concluant que "...les projets ont contribué à permettre aux pauvres de s'extraire de leur pauvreté, même si c'est dans une mesure peu importante (en partie due au faible niveau des investissements par habitant)". Concernant l'avenir, l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP), approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2003, constate que: "L'expérience acquise dans le cadre du PRI, du PSANO et du PSA indique que la mise en place et la fourniture d'éléments essentiels aux activités productives du secteur agricole ont rapidement contribué à réduire la pauvreté... Il convient encore, en vue d'obtenir une croissance durable, de fixer une stratégie à plus long terme visant à aller au-delà de l'effort actuel axé sur l'augmentation de la

production – lequel conserve toutefois son importance – pour améliorer les approvisionnements en intrants, l'infrastructure essentielle et le financement. À l'avenir, les interventions devront davantage prendre en compte les caractéristiques de la demande, à savoir les contraintes au niveau de la commercialisation et de la transformation...".

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Arménie

7. La politique arménienne de réduction de la pauvreté. La méthode que le gouvernement entend suivre pour réduire la pauvreté jusqu'en 2015 est exposée en détail dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les priorités de cette stratégie sont: i) encourager la croissance économique durable par la stabilité macroéconomique et le développement du secteur privé; ii) promouvoir le développement humain et améliorer les filets de sécurité sociale; iii) poursuivre des politiques budgétaires prudentes et réformer le régime fiscal; iv) améliorer les infrastructures; et v) améliorer les fonctions essentielles du secteur public. Le DSRP centre la réduction de la pauvreté – y compris la réduction de la pauvreté rurale – non plus sur une assistance qui fournit un soutien en espèces ou en nature, mais sur le développement par le travail à son compte et l'entreprise privée.

8. **Les activités de réduction de la pauvreté des autres grands donateurs.** Un certain nombre de donateurs soutiennent actuellement des activités qui viendront compléter le programme de développement économique des zones rurales. Le Département du développement international du Royaume-Uni cherche à améliorer les capacités nationales, provinciales et locales à réaliser des politiques en faveur des pauvres. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement et l'Union européenne soutiennent un programme de services de conseils à l'entreprise, qui complètera les services offerts dans le cadre de la composante services d'intermédiation pour les entreprises rurales (SIER) proposée pour le présent programme (voir le paragraphe 18). La Fondation germano-arménienne gère un programme, financé principalement par l'Institut allemand de crédit à la reconstruction, d'assistance technique et de fonds de prêts (dépôts) pour cinq banques arméniennes. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) soutient, dans le cadre de sa stratégie en Arménie pour la période 2004-2008, deux projets de développement des entreprises rurales: le premier, le projet de développement des petites et moyennes entreprises agro-industrielles, offre diverses formes d'assistance technique et financière aux nouvelles entreprises rurales, en mettant spécialement l'accent sur le remplacement des importations et le développement des exportations; le second, l'initiative de développement de la microentreprise, a pour mission de travailler dans les zones rurales avec les institutions financières et les agriculteurs/villageois qui sont leurs clients.

9. La Banque mondiale continue d'apporter un soutien important à la restauration de l'irrigation et au remplacement des systèmes par pompage par des systèmes par gravité dans le cadre du projet de développement de l'irrigation. Les investissements de ce projet sont destinés principalement aux travaux de génie des systèmes primaires et secondaires d'adduction d'eau et de drainage, à la gestion de l'eau dans ses aspects réglementaires et institutionnels, et à la constitution d'associations d'irrigants et la formation de leurs membres. Le FIDA a encouragé la formation d'organisations participatives pour la gestion de l'eau dès le milieu des années 90. La Banque mondiale élabore actuellement sa nouvelle stratégie d'assistance par pays pour 2004-2007, qui a trois finalités: i) encourager la croissance de l'économie sous l'impulsion du secteur privé; ii) orienter davantage la croissance vers les pauvres; et iii) réduire la pauvreté autre que celle due à la faiblesse des revenus.

10. **Stratégie du FIDA en Arménie.** La stratégie suivie par le FIDA en Arménie dans les années 90 consistait en vastes activités de réduction de la pauvreté par le biais de la croissance agricole, était centrée sur les zones les plus pauvres du pays, notamment les hautes terres et les zones frontalières, visait au renforcement des institutions par l'augmentation de leurs responsabilités et cherchait à associer de plus près les organisations locales et le secteur privé à l'exécution et à la gestion. Comme le note le COSOP de 2003, on espère que les nouveaux investissements du FIDA faciliteront

l'adaptation à l'évolution rapide de l'environnement dans lequel s'exerce l'activité commerciale, financière et agricole. Les investissements seront destinés à améliorer la production et la productivité là où les gains sont les plus élevés, en tablant principalement sur le développement du secteur privé pour faire reculer la pauvreté tout en diversifiant l'économie rurale non agricole sur la base des petites et moyennes entreprises (PME) pour promouvoir la création de valeur ajoutée en faveur des ruraux pauvres. Le FIDA continuera d'orienter des ressources vers l'amélioration de la situation des ménages ruraux pauvres, qui vivent principalement dans les zones montagneuses. L'appendice V montre que le programme proposé est conforme à la stratégie régionale pour l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants.

11. **Justification du programme.** Pour réaliser les objectifs stratégiques et d'orientation du DSRP et du COSOP, le programme s'attaquera à un certain nombre d'obstacles importants qui contribuent à la persistance de la pauvreté rurale. Il s'agit notamment des facteurs suivants qui se renforcent mutuellement: faible productivité, technologie dépassée, piètres infrastructures matérielles, manque des connaissances et des compétences nécessaires au développement de l'entreprise privée dans une économie de marché, et manque d'accès aux prêts à moyen et à long terme pour les investissements et les fonds de roulement. Ces derniers éléments, en particulier, entravent fortement le développement véritablement durable des zones rurales d'Arménie. Dans ces conditions, le programme s'efforce d'agir par une combinaison d'apports: i) formation au développement de l'entreprise privée agricole et extra-agricole; ii) prêts pour les investissements et les fonds de roulement des PME; et iii) financement à l'aide de dons de petites infrastructures commercialement justifiables dans le domaine public et dans le cadre de partenariats public-privé. Le programme s'attache à insister systématiquement, dans son exécution, sur la stimulation de l'activité économique et la croissance à l'initiative du secteur privé et son développement. Cette approche évite délibérément d'interférer avec le fonctionnement commercial du secteur financier tout en cherchant à améliorer durablement la performance du secteur financier dans l'intérêt du développement des entreprises rurales, de la création d'emplois et de la progression des revenus des ruraux pauvres.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

12. Sur le plan géographique, les investissements du programme seront concentrés sur les *marzes* montagneux d'Aragatsotn, Gegharkunik, Lori, Shirak, Syunik, Tavush and Vayots Dzor. Ces sept districts forment ensemble environ 80% de la superficie de l'Arménie. Le recensement de 2001 y a dénombré 1,29 million d'habitants, soit environ 40% de la population totale du pays. Après la privatisation des terres, les modes d'utilisation des terres et la composition des cultures ont beaucoup changé, car les petits exploitants nouvellement installés ont adopté le système agropastoral à petite échelle comme moyen de subsistance. La privatisation a eu pour effet de réduire fortement la taille des exploitations, qui est en moyenne de 1,4 ha. Les terres allouées consistaient généralement en trois parcelles distinctes, dont l'une au moins, dans la mesure du possible, était une terre irriguée. La part du portefeuille national des banques commerciales qui revient aux *marzes* compris dans le programme est actuellement très faible (comprise entre 0,6% et 4%). Cette faible part traduit non seulement le faible niveau de l'activité économique et bancaire dans ces régions, mais aussi la faible participation formelle de la population au secteur financier, exception faite de la BACA financée par le FIDA, qui a centré ses activités sur ces régions.

13. Le programme s'adressera aux hommes et femmes sans emploi dans les zones rurales, aux petits et moyens exploitants, aux chefs d'entreprises rurales, aux industries agroalimentaires et aux négociants. Son approche reposera sur la mise en place de mécanismes répondant aux besoins en investissements, principalement par l'intermédiaire du secteur financier commercial, auxquels la population rurale dans son ensemble aura accès dans les régions les plus défavorisées du pays. Les

ménages bénéficiant des phases antérieures du soutien du FIDA, notamment les agriculteurs membres des associations d'irrigants, les groupes de producteurs et les associations villageoises, auront la possibilité d'améliorer leur situation, soit en empruntant pour faire des investissements saisonniers mais principalement en équipement, soit en bénéficiant des emplois créés par d'autres investisseurs de caractère plus commercial.

B. Objectifs et portée

14. Le programme a pour finalité générale et pour objectifs d'accroître durablement les revenus des habitants ruraux des zones montagneuses des sept *marzes* défavorisés et de stimuler une croissance soutenue de l'activité des entreprises rurales dans la zone du programme. Ses principaux produits seront: i) apporter un financement à moyen et à long terme aux entités commerciales rurales dans un milieu compétitif; ii) veiller à ce que les PME aient effectivement accès aux services d'intermédiation en affaires dont elles ont besoin; et iii) établir dans la zone du programme une infrastructure commercialement justifiable. Plus spécialement, le programme devrait contribuer à produire un certain nombre de résultats bénéfiques aux niveaux institutionnel et opérationnel dans le secteur financier. Ainsi, il renforcera la compétence et l'intérêt des banques commerciales pour leur clientèle formée de PME et il offrira à la population bénéficiaire des instruments de financement nouveaux et plus appropriés. Les réformes et les opérations du secteur financier seront par ailleurs au cœur de la concertation future avec le gouvernement.

C. Composantes

15. Les investissements du programme seront articulés en quatre composantes:

16. **Financement des entreprises rurales.** Une part substantielle des fonds prélevés sur le prêt du FIDA servira à fournir un capital pour le refinancement à des banques commerciales préalablement jugées qualifiées pour en bénéficier ainsi qu'à d'autres institutions financières réunissant les conditions voulues. Les capitaux seront orientés vers les institutions financières par le biais d'une unité permanente et autonome, le mécanisme de financement rural (MFR), qui sera créé par un décret du gouvernement et placé sous l'égide du Ministère des finances. L'Accord de prêt du FIDA et un accord de prêt subsidiaire entre le gouvernement et le MFR fixeront les conditions applicables à la création du MFR et à ses opérations de refinancement. On prévoit que les clients du programme présenteront deux types principaux de demandes de prêt: i) les prêts d'un montant maximal de 5 000 USD demandés par les microentreprises familiales dont les activités s'exercent dans l'exploitation et hors exploitation, et ii) les prêts pour le développement des PME rurales d'un montant compris entre 5 000 et 150 000 USD. Les types de prêts considérés comme susceptibles d'être refinancés par le MFR sont notamment ceux qui serviront à intensifier la production agricole primaire, à étendre les opérations d'élevage, à développer les entreprises de location de matériel qui offrent des services mécanisés aux petits exploitants, à établir des programmes usine/petits planteurs et à installer de petites usines de transformation agroalimentaire. Les fonds du MRF serviront aussi à refinancer les contrats de location ruraux.

17. Le MFR et ses opérations obéiront aux grands principes suivants: i) le MFR sera un dispositif de refinancement (ou d'escompte), c'est-à-dire que les institutions financières considérées au préalable comme qualifiées pourront obtenir le refinancement d'un prêt, en totalité ou en partie ('prêt secondaire') accordé à des bénéficiaires jugés qualifiés à un taux d'intérêt fixé par le MFR; ii) la durée des prêts qui peuvent être refinancés ira de un à sept ans; iii) la part refinancée variera en fonction de la durée du prêt secondaire. Comme position de démarrage, pour les prêts à court terme d'une durée maximale de 18 mois, le MFR financera au maximum 70% du prêt secondaire, l'institution financière finançant au minimum 30% à l'aide de ses propres fonds. Pour les prêts d'une plus longue durée, le MFR peut financer dans un premier temps 100% de chaque prêt secondaire. Cette règle sera réexaminée lorsque les banques arméniennes commenceront à accumuler des dépôts à

plus long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La part des prêts à court terme dans le total du portefeuille refinancé ne pourra pas dépasser 30%. Chaque emprunteur apportera au minimum 20% du coût de l'entreprise en faveur de laquelle il demande un prêt pour investissements ou un contrat de location; iv) l'intérêt à verser par les institutions financières pour le montant réescompté sera calculé à un niveau correspondant au taux d'intérêt du prêt du FIDA au gouvernement et leur servira d'incitation à étendre leurs activités de prêt en milieu rural et à appliquer aux prêts secondaires les taux d'intérêt du marché les plus bas possible. Le risque afférent aux opérations de rétrocession des prêts sera entièrement assumé par les institutions financières, qui seront autorisées à appliquer aux prêts secondaires leurs propres politiques en matière de garantie exigée, de différé d'amortissement et de taux d'intérêt; et v) les institutions financières rembourseront la part réescomptée du prêt secondaire au MFR conformément au calendrier de remboursement fixé pour le prêt secondaire. Les principes guidant les opérations du MFR garantiront que la préférence soit donnée aux investissements privilégiant la création du nombre optimal d'emplois et en particulier l'emploi des femmes rurales.

18. La composante **services d'intermédiation pour les entreprises rurales** visera à faciliter dans la zone du programme les activités de prêt prévues au titre de la composante financement des entreprises rurales. L'objectif est d'établir dans la zone du programme un réseau de prestataires de services à l'entreprise accrédités par le programme qui aideront les candidats à un prêt à établir leurs plans d'activité à l'appui de leur demande et leur fourniront des conseils techniques. Les prestataires de services débutants qui sont déjà soutenus par d'autres donateurs comme l'USAID recevront une formation en: i) analyse des formules de développement de l'entreprise; ii) études de marché et services de développement; iii) choix technologiques; et iv) services généraux à l'entreprise (comptabilité, fiscalité et respect des règlements, notamment en matière d'hygiène et de sécurité alimentaires et de réglementation de l'environnement). Les prestataires de services SIER seront mis en mesure d'évaluer la faisabilité commerciale d'une proposition d'investissement, de préparer une proposition de financement et d'obtenir le financement pour le compte de leurs clients. En tant que dispositif de ciblage destiné à fournir un encouragement supplémentaire aux petits investisseurs en puissance, des fonds seront disponibles pour soutenir ceux qui font appel pour la première fois aux services de conseils en entreprise en leur offrant ces services à un coût réduit pendant les deux premières années.

19. La composante **infrastructures commercialement justifiables** s'efforcera d'améliorer l'efficacité opérationnelle dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur en réduisant les entraves imposées par l'état des infrastructures essentielles. Pour ce faire, on établira un dispositif par lequel on répondra aux propositions d'investissements en faveur de petites infrastructures commercialement justifiables émanant des partenariats d'investissements publics-privés. À titre d'exemples d'investissements de ce type, on citera les points d'eau pour le bétail, les petits ouvrages d'irrigation et les routes ainsi que les investissements de protection de l'environnement pour les laiteries et les abattoirs. Les conditions présidant à l'octroi des dons, les critères d'admissibilité et les procédures détaillées d'évaluation et d'analyse des demandes d'investissement seront fixées dans un manuel des opérations. Les propositions qui pourraient être retenues devront: i) être conformes aux grands principes qui ont inspiré le programme; ii) comprendre une contribution correspondant à au moins 10% du coût de l'investissement (en espèces ou en nature) apportée par ceux qui demandent le don; iii) pouvoir démontrer leur viabilité financière et leurs liens étroits avec le développement d'entreprises qui sont clairement de nature à favoriser l'augmentation durable des revenus des ruraux pauvres dans les sept *marzes* du programme; iv) donner l'assurance que des dispositions pratiques ont été prises pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, en conformité avec la législation arménienne et avec la stratégie générale du programme; et v) être conformes à la réglementation nationale en matière d'évaluation d'impact sur l'environnement et de contrôles environnementaux pour éviter les conséquences néfastes éventuelles sur l'environnement.

20. **Analyse et administration du programme.** Une unité d'analyse et d'administration du programme (UAAP) supervisera les aspects opérationnels et la gestion courante du programme. Elle sera chargée de la planification, de la coordination et de l'examen continu des produits et de l'efficacité du programme au regard de sa finalité et de ses objectifs. Elle établira aussi les rapports financiers et administratifs conformément aux dispositions de l'Accord de prêt. Sans être directement responsable de l'exécution, elle jouira de l'autonomie financière et administrative voulue pour conclure avec des tiers les contrats nécessaires à l'exécution du programme.

D. Coûts et financement

21. Fondé sur les prix de 2004, le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, est estimé à 28,7 millions de USD. La composante en devises représente 5,4 millions de USD ou 19% du coût total du programme. On estime que 92% du coût total soutiendront directement les clients du programme par l'apport du capital destiné au refinancement et par les dons contribuant au financement des infrastructures. Outre le FIDA, on compte que le programme sera financé par le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'USAID, le Gouvernement arménien, les institutions financières participantes (IFP), le MFR et les clients du programme. Le prêt du FIDA sera de 15,3 millions de USD (ou 53,3% du coût total); le prêt du Fonds de l'OPEP de 5,0 millions de USD (17,4%) couvrira les investissements additionnels en infrastructures; le don de l'USAID de 521 650 USD (1,8%) financera l'assistance technique et la formation nécessaires en liaison avec les composantes financement des entreprises rurales et SIER. La contribution nationale (gouvernement, IFP, MFR et clients) s'élèvera à 7,9 millions de USD (27,6% du coût du programme). La proposition de soutien de l'USAID est en cours d'élaboration, tandis que le Fonds de l'OPEP s'est déclaré disposé à présenter sa proposition de financement au Conseil à sa session de décembre 2004. On trouvera de plus amples détails aux tableaux 1 et 2.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Financement des entreprises rurales					
Mécanisme de financement rural	13 866 000	-	13 866 000	-	49
Secrétariat du MFR	349 148	213 220	562 368	38	2
Sous-total	14 215 148	213 220	14 428 368	1	50
Services d'intermédiation pour les entreprises rurales	95 000	115 000	210 000	55	1
Infrastructures commercialement justifiables	7 640 000	4 775 000	12 415 000	38	43
Analyse et administration du programme					
Bureau Erevan	1 050 090	156 830	1 206 920	13	4
Unités Marzes	231 144	80 976	312 120	26	1
Sous-total	1 281 234	237 806	1 519 040	16	5
Total des coûts de base	23 231 382	5 341 036	28 572 408	19	100
Provision pour aléas d'exécution	29 697	8 539	38 236	22	-
Provision pour aléas financiers	90 673	19 575	110 259	18	-
Coût total du programme	23 351 752	5 369 141	28 720 894	19	101

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en millions de USD)

Composantes	FIDA		Fonds de l'OPEP		USAID		Clients		IFP		MFR		Gouvernement		Droits et Taxes		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxe)	Droits et taxes		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%					
Financement des entreprises rurales																							
Mécanisme de financement rural	9 290,22	67,0	-	-	-	-	2 773,20	20,0	1 802,58	13,0	-	-	-	-	-	-	13 866,00	48,3	-	13 866,00	-		
Secrétariat du MFR	243,94	41,0	-	-	222,14	37,3	-	-	-	-	107,76	18,1	-	-	21,75	3,7	595,59	2,1	222,89	333,90	38,80		
Sous-total	9 534,16	65,9	-	-	222,14	1,5	2 773,20	19,2	1 802,58	12,5	107,76	0,7	-	-	21,75	0,2	14 461,59	50,4	222,89	14 199,90	38,80		
Services d'intermédiation pour les entreprises rurales	41,04	18,9	-	-	176,11	81,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217,15	0,8	117,98	99,17	-		
Infrastructures commercialement justifiables	4 400,00	35,4	5 000,00	40,3	-	-	955,00	7,7	-	-	-	-	150,00	1,2	1 910,00	15,4	12 415,00	43,2	4 775,00	5 730,00	1 910,00		
Analyse et administration du programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Bureau Erevan	1 037,27	80,3	-	-	123,40	9,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	131,37	10,2	1 292,04	4,5	166,94	993,72	131,37
Unités Marzes	288,38	86,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46,74	13,9	335,12	1,2	86,33	202,04	46,74
Sous-total	1 325,64	81,5	-	-	123,40	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	178,12	10,9	1 627,16	5,7	253,27	1 195,76	178,12
Total	15 300,84	53,3	5 000,00	17,4	521,65	1,8	3 728,20	13,0	1 802,58	6,3	107,76	0,4	150,00	0,5	2 109,87	7,3	28 720,89	100,0	5 369,14	21 224,83	2 126,92		

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

22. **Passation des marchés.** La passation de tous les marchés afférents aux biens, travaux et services à financer à l'aide du produit du prêt du FIDA obéira aux directives du FIDA en la matière. Tous les contrats concernant l'achat de biens d'un coût estimé à un montant équivalent à plus de 25 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence locale, tandis que les achats dont le coût est estimé à un montant équivalent à 25 000 USD ou à un montant inférieur se feront auprès des fournisseurs locaux. Les achats dont le coût est estimé à un montant équivalent à moins de 15 000 USD se feront par entente directe. Pour les travaux de génie civil, tout contrat dont le coût est estimé à un montant équivalent à plus de 50 000 USD sera attribué par voie d'appel à la concurrence locale, tandis que ceux d'un montant équivalent à 50 000 USD ou moins seront attribués à des fournisseurs locaux et ceux d'un montant équivalent à moins de 15 000 USD seront attribués par entente directe. Pour les services de consultants, les contrats seront attribués selon les procédures agréées par le FIDA.

23. **Décaissements.** Le décaissement du prêt proposé du FIDA, d'un montant équivalent à 15,3 millions de USD, s'étalera sur une période de quatre ans. Le Ministère des finances ouvrira et tiendra un compte spécial libellé en dollars des États-Unis auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA, soit en Arménie, soit à l'étranger. Le compte spécial est destiné à recevoir les avances en liquidités provenant du compte du prêt et à financer la part des dépenses du programme incombant au FIDA. Plus spécialement, le compte spécial sera utilisé pour: i) rétribuer les fournisseurs et les entrepreneurs pour les biens, travaux et services fournis; ii) approvisionner le compte d'exploitation du programme; et iii) approvisionner le compte du crédit additionnel du MFR. Le montant initial déposé sur le compte spécial sera de 2,0 millions de USD au maximum.

24. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UAAP et le secrétariat du MFR adopteront des systèmes comptables conformes aux normes internationales de comptabilité et aux exigences du gouvernement. L'UAAP sera chargée de regrouper toutes les informations financières et de présenter périodiquement des rapports au gouvernement, au FIDA, à l'institution coopérante et aux commissaires aux comptes. La vérification des comptes du programme et des états financiers sera entreprise pour chaque année budgétaire sur la base des normes internationales d'audit et conformément aux directives du FIDA en matière d'audit. Un commissaire aux comptes indépendant sera choisi à cette fin sur la base des directives du FIDA.

F. Organisation et gestion

25. La réalisation du programme sera placée sous la responsabilité générale d'un comité de coordination du programme (CCP), dont la composition sera agréée par le FIDA et qui veillera à ce que l'exécution soit conforme aux politiques et critères du programme. La gestion courante du programme sera du ressort de l'UAAP, qui sera responsable de la planification, de la coordination et de l'analyse continue des produits du programme et de son efficacité au regard de la finalité et des objectifs du programme. Comme le programme est impulsé par la demande, son administration et sa planification doivent être orientées en fonction des résultats. En l'absence de cibles concrètes et explicites définies d'avance, il est indispensable que les décisions et modifications soient arrêtées d'après les résultats et tendances observés. La fonction de suivi et évaluation sera englobée dans cette approche générale de la gestion des résultats telle que définie récemment par le FIDA et inscrite dans le cadre logique. Les opérations de refinancement du MFR seront gérées et administrées par trois organes différents: le CCP, un comité des prêts du MFR et un secrétariat du MFR.

G. Justification économique

26. La solidité des résultats financiers des modèles d'investissement établis lors de la formulation du programme sont l'indication des effets positifs et multiplicateurs que ce programme aura sur l'économie rurale. L'analyse financière repose sur les relations entre les producteurs primaires et

d'autres entités commerciales ou du secteur public intervenant dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur, et sur l'état des infrastructures correspondantes dans les zones rurales. Le succès financier de chaque élément de la chaîne repose sur le succès et/ou le bon fonctionnement des autres éléments. Des modèles supplémentaires, d'une part illustrent l'économie pour le budget de l'État d'une réduction du montant des subventions à l'eau d'irrigation qu'autoriserait une amélioration des infrastructures d'irrigation et, de l'autre, montrent que certains services mécanisés ne seront viables que si les producteurs primaires auxquels ils sont destinés s'adonnent à des cultures d'une plus grande valeur et/ou obtiennent des niveaux de productivité plus élevés, et sont ainsi en mesure de payer les tarifs plus élevés nécessaires pour assurer la viabilité du service. Les investissements financés par le programme au niveau de l'exploitation conduisent à une productivité plus élevée à une meilleure rémunération du travail de la famille et à un revenu disponible plus important, tandis que la modernisation de la technologie et la commercialisation associées à ces investissements offriront, bien souvent, une sécurité accrue contre les chocs externes (sécheresses et fluctuations des prix, par exemple). Certains investissements au niveau de l'exploitation induiront aussi directement une augmentation de la demande en location de main-d'œuvre, en particulier pendant les périodes de pointe comme la récolte. Un meilleur accès au travail saisonnier sera particulièrement intéressant pour les habitants ruraux capables de travailler mais n'ayant pas leur propre entreprise et permettra d'accroître les revenus des groupes les plus vulnérables. Un autre effet induit sera la rationalisation du marché rural du travail, par le transfert d'un grand nombre d'agriculteurs vivant temporairement d'une agriculture de subsistance à un emploi secondaire dans la production pour lequel ils sont mieux formés et dont ils ont l'expérience professionnelle.

H. Risques

27. L'expérience commerciale reste limitée en Arménie et bon nombre des entreprises arméniennes, spécialement en milieu rural, peuvent être considérées comme risquées. Toutefois, l'accès aux SIER des chefs d'entreprises rurales existantes ou en puissance, et spécialement l'obligation de présenter un plan d'activité détaillé et convaincant à l'appui d'une demande de prêt aux IFP, devraient atténuer les effets potentiellement défavorables d'une expérience insuffisante en affaires. Le programme encouragera le recours à une analyse de sensibilité par les fournisseurs de SIER pour qu'ils puissent repérer tout ajustement à apporter aux plans afin d'améliorer la faisabilité financière des investissements proposés.

28. De même, les risques techniques seront atténués par une préévaluation appropriée des prêts des IFP, prévue dans le programme et, dans le cas des infrastructures commercialement justifiables, par une préévaluation et une supervision assurées par les services techniques de l'UAAP et les sections de supervision de la construction. Enfin, il y a le risque de voir le cadre des politiques commerciales et d'affaires se dégrader, ce qui pourrait à son tour freiner les investissements dans les entreprises et les exploitations agricoles. Un tel risque ne peut être atténué que par un suivi attentif de l'exécution du programme et par le dialogue avec les parties prenantes pertinentes du secteur public et du secteur privé.

I. Impact sur l'environnement

29. L'impact global des investissements du programme sur l'environnement devrait être neutre et a donc été classé dans la catégorie B. Ces investissements devraient être consacrés aux infrastructures et aux bâtiments qui concernent directement l'agriculture. Ils consisteront en améliorations du système d'irrigation, en techniques modernes d'irrigation, en points d'eau pour le bétail, en installations de manutention et de stockage des produits agricoles, en logements pour le bétail et en industries légères liées à l'exploitation et hors exploitation, et en amélioration des routes de desserte et du réseau des services d'utilité publique. Aucune modification majeure de l'utilisation désignée des sols n'est envisagée. Les ouvrages d'irrigation se borneront à améliorer les périmètres existants sur les terres agricoles actuelles. En général, le programme établira ou agrandira les entreprises hors exploitation dans une zone où existent déjà des installations industrielles ou commerciales,

principalement dans les bourgs et villages. Les critères d'admission au soutien du programme pour les infrastructures commercialement justifiables stipulent que les ouvrages devraient être respectueux de l'environnement.

J. Aspects novateurs

30. Le programme revêt plusieurs aspects novateurs. Il comporte un mécanisme de partage des risques, nouveau pour l'Arménie, et par conséquent des stimulants pour les banques et pour les clients. Deux innovations importantes en découlent: premièrement, le MFR est un véhicule pour une mobilisation sans précédent du capital du secteur privé à l'appui de la réduction de la pauvreté, et deuxièmement ce mécanisme ouvre la voie à des prêts à long terme aux entreprises de développement agricole et rural, dont l'absence constitue jusqu'à présent un obstacle non négligeable au progrès économique dans les zones rurales de l'Arménie. La troisième innovation consiste à unir financement, information et transfert de technologie au développement d'une infrastructure commercialement viable et durable dans le cadre de plans d'investissements stratégiques à assise zonale. L'approche proposée est conforme au projet de stratégie du FIDA pour le secteur privé (développement et partenariat).

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

31. Un accord de prêt entre la République d'Arménie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'Accord de prêt négocié est joint en annexe.

32. La République d'Arménie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

33. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

34. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'Arménie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 450 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2044 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations du prêt conclues à Erevan (Arménie) le 1^{er} novembre 2004)

1. **Programmes de travail et budgets annuels.** L'UAAP établira et/ou regroupera les projets de programmes de travail et budgets annuels (PTBA) pour chaque année d'exécution du programme sur la base du cadre logique établi pour celui-ci. Les projets de PTBA comprendront, entre autres, une description détaillée des activités prévues pour l'année d'exécution suivante et indiqueront les sources et utilisations des fonds alloués auxdites activités conformément aux programmes de travail et budgets respectifs établis par chacun des participants au programme. L'UAAP soumettra les projets de PTBA au comité de coordination du programme (CCP) pour approbation. Après approbation, le CCP soumettra chaque projet de PTBA au FIDA pour observations et approbation au plus tard 60 jours avant le début de l'année d'exécution considérée. Le CCP adoptera les PTBA, pour l'essentiel, sous la forme approuvée par le FIDA.
2. **Rapports d'avancement.** L'UAAP soumettra chaque année au FIDA des rapports d'avancement de l'exécution du programme au plus tard trois mois après la fin de chacune des années d'exécution du programme. Chaque rapport d'avancement comportera les données détaillées, ventilées par sexe dans toute la mesure possible, qui doivent obligatoirement être présentées dans le contexte des indicateurs applicables du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA, comme indiqué dans le cadre logique du programme.
3. **Bilan à mi-parcours.** Le Ministère de l'agriculture et le FIDA effectueront conjointement un bilan à mi-parcours de l'exécution du programme dans les 30 mois suivant la date d'entrée en vigueur, conformément au mandat préparé par l'UAAP et approuvé par le FIDA. Entre autres, le bilan à mi-parcours portera sur la réalisation des objectifs du programme et les contraintes qui ont pu l'entraver et contiendra des recommandations sur la réorientation des activités qui pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre lesdits objectifs et éliminer lesdites contraintes. En outre, le bilan à mi-parcours portera spécifiquement sur l'avancement des activités dans les domaines technique, financier et institutionnel, l'évolution de l'environnement dans lequel le programme est exécuté, l'efficacité de l'approche suivie pour la mise en œuvre du programme, l'impact de celui-ci sur les femmes et l'accès des femmes aux activités et aux avantages de celui-ci.
4. **Suspension.** L'éventualité ci-après constitue un motif additionnel de suspension du prêt:

Les dispositions de l'acte constitutif du MFR, règlement régissant l'octroi de crédits, ont fait l'objet d'une dérogation ou ont été suspendues, annulées, amendées ou modifiées de toute autre manière sans le consentement préalable du FIDA, et celui-ci a déterminé qu'une telle mesure a compromis ou risque de compromettre sérieusement la composante relative au financement des entreprises rurales.
5. **Mécanisme de financement rural.** Le programme appuiera le MFR qui sera créé par décret du gouvernement sous l'égide du Ministère des finances et de l'économie en tant qu'organisme autonome de caractère permanent. Une partie du prêt sera allouée au MFR pour lui permettre de fournir un capital en vue du refinancement de banques commerciales préalablement jugées qualifiées pour en bénéficier ainsi qu'à d'autres institutions financières réunissant les conditions voulues qui auront été approuvées par le Gouvernement arménien (le "Gouvernement") et le FIDA afin de faciliter dans la zone du programme l'accès des petits et moyens producteurs et entreprises ruraux à des services financiers appropriés dans le but de stimuler ainsi une expansion soutenue de l'activité économique en milieu rural. Après la fin du programme, le MFR poursuivra ses opérations en tant

qu'organisme autonome relevant du Ministère des finances et de l'économie pendant la période qui sera fixée par le Gouvernement, le FIDA et tout autre donateur ayant financé le MFR.

6. **Institutions financières participantes.** Les institutions financières participantes paieront sur les montants réescomptés un taux d'intérêt reflétant le taux applicable au prêt du FIDA au Gouvernement et de nature à les encourager à développer leurs activités en milieu rural et à appliquer aux prêts secondaires des taux d'intérêt commerciaux aussi bas que possible. Dans les deux mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement et le FIDA établiront la formule de calcul des taux d'intérêt applicables aux opérations de réescompte des prêts à court terme à échéance de 18 mois maximum ainsi que des prêts de plus longue durée, lesdits taux étant fixés pour une période initiale de six mois. Par la suite, les taux de réescompte seront revus tous les six mois par le CCP et le FIDA pour tenir compte, entre autres, de l'évolution de la conjoncture sur les marchés financiers.

7. **Unité d'analyse et d'administration du programme.** Il sera créé par décret du Gouvernement une UAAP qui sera dotée de l'autonomie administrative, financière et opérationnelle et qui sera habilitée à contracter avec des tiers. L'UAAP aura à sa tête le directeur du programme, qui sera assisté par un personnel approprié ayant l'agrément du FIDA. Le personnel de l'UAAP sera engagé par le directeur du programme sur une base contractuelle après publication des avis de vacance de poste et sélection des candidats à la lumière de leurs qualifications, de leur expérience et de leur motivation.

8. **Accords d'exécution.** Le Gouvernement fera en sorte que l'UAAP conclue des accords d'exécution, ayant l'agrément du FIDA avec les organismes indiqués ci-après en vue de l'exécution des divers éléments du programme relevant de leur responsabilité. Chaque accord d'exécution spécifiera les objectifs et la nature des activités à entreprendre par chaque organisme et, en particulier, définira les modalités d'exécution, les arrangements pris avec l'UAAP en matière de programmation et de financement et la forme que devront revêtir les rapports à soumettre à l'UAAP:

- a) Le MFR pour la composante financement des entreprises rurales;
- b) Les agents nécessaires pour la réalisation des activités liées à la composante des services d'intermédiation pour les entreprises rurales.

9. **Personnel du Mécanisme de financement rural.** Le directeur du secrétariat, le spécialiste des opérations bancaires et le comptable du MFR ne pourront être révoqués par le Gouvernement qu'après consultation avec le FIDA et leurs remplaçants devront par conséquent avoir l'agrément de ce dernier.

10. **Accord subsidiaire concernant le Mécanisme de financement rural.** Le Ministère des finances et de l'économie conclura avec le MFR un accord subsidiaire stipulant, entre autres, que l'UAAP transférera les fonds provenant du prêt disponibles pour financement conformément aux PTBA du MFR, comme approuvé par le CCP et le FIDA. La partie du budget approuvé du MFR requise pour rétrocession par les institutions financières participantes sera couverte aux moyens d'un virement de fonds au compte du crédit additionnel du MFR, et la partie du budget requise pour la rémunération du personnel du secrétariat du MFR et la couverture des dépenses de fonctionnement le sera au moyen d'un virement de fonds au compte d'exploitation du MFR. Le Gouvernement soumettra au FIDA le projet d'accord subsidiaire avec le MFR pour observations et approbation avant signature.

11. **Acte constitutif du Mécanisme de financement rural.** Le MFR rédigera un projet d'acte constitutif définissant son statut et le cadre réglementaire à l'intérieur duquel seront établies ses procédures de fonctionnement détaillées en vue de la mise en œuvre de la composante financement des entreprises rurales. Ce projet d'acte constitutif sera rédigé dès que possible mais en tout état de cause au plus tard 60 jours après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt. Le MFR, par l'entremise de l'UAAP, soumettra le projet d'acte constitutif à l'approbation du CCP. Après approbation par ce dernier, l'UAAP soumettra le projet d'acte constitutif du MFR au FIDA pour

observations et approbation. Le CCP adoptera l'acte constitutif du MFR, pour l'essentiel, sous la forme approuvée par le FIDA en vue de son application à tous les crédits accordés aux bénéficiaires du programme au titre de la composante financement des entreprises rurales qui seront financés directement ou indirectement au moyen du prêt. L'UAAP communiquera au FIDA copie dudit acte constitutif immédiatement après son adoption.

12. **Fonds renouvelable du mécanisme de financement rural.** Le MFR établira et administrera pour le fonds renouvelable un compte auquel seront versées toutes les recettes nettes provenant des crédits accordés aux bénéficiaires du programme grâce à un financement (direct ou indirect) du prêt. Le MFR utilisera ce compte pour financer d'autres crédits aux bénéficiaires du programme conformément à l'Accord de prêt, au moins jusqu'à la date spécifiée dans l'accord subsidiaire conclu par le MFR ou s'il n'a pas été fixé de date, jusqu'à ce que le service de tous les prêts ait été intégralement assuré.

13. **Exonération fiscale.** Le Gouvernement exonérera le programme de tous les droits d'importation, droits d'accise et taxes sur la valeur ajoutée (TVA) afférent aux dépenses d'investissement, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les véhicules, motocyclettes, ordinateurs, imprimantes et logiciels, matériels de bureau, matériels et fournitures de laboratoire, matériels de stockage réfrigéré, fournitures vétérinaires, semences, engrais, produits chimiques pour l'agriculture, matériels topographiques, appareils vidéo et tous autres biens d'équipement. Les contrats de travaux de génie civil et toutes les dépenses de fonctionnement, y compris celles qui sont afférentes à l'exploitation des véhicules, au fonctionnement des bureaux et aux loyers, seront exonérés de la TVA. Le Ministère des finances et de l'économie exemptera l'UAAP et le MFR de l'obligation de cotiser à la caisse de sécurité sociale pour le personnel du programme. Les impôts sur le revenu seront directement payés par les agents recrutés sous contrat et par les divers prestataires de services et ne feront pas l'objet d'une retenue par l'UAAP, le MFR ou d'autres organismes d'exécution.

14. **Ciblage par sexe.** Chaque participant au programme veillera à ce que les possibilités d'investissement et d'emploi offertes dans le cadre du programme appuient la stratégie nationale de promotion de la condition de la femme, notamment grâce à l'exécution de projets de promotion de l'emploi garantissant l'emploi des femmes, ainsi qu'en facilitant le développement des petites et moyennes entreprises appartenant aux femmes ou gérées par des femmes.

15. **Comité des marchés.** Tous les appels d'offres concernant les marchés à passer pour le programme seront lancés par l'UAAP. Un comité des marchés créé et présidé par le Ministère de l'agriculture, dont la composition devra avoir l'agrément du FIDA, sera responsable de l'évaluation des soumissions reçues.

16. **Conditions préalables aux décaissements.** Il ne pourra être opéré de décaissement pour la couverture de dépenses afférentes à la composante financement des entreprises rurales que si:

- a) le directeur, le spécialiste des opérations bancaires et le comptable du secrétariat du MFR, dont les qualifications et l'expérience devront avoir été jugées acceptables par le FIDA, ont été dûment engagés à la suite d'une mise au concours;
- b) le FIDA a approuvé le projet d'accord subsidiaire devant être conclu par le MFR; une copie de l'accord subsidiaire signé essentiellement sous la forme ainsi approuvée et certifiée conforme par un agent habilité du MFR, a été remise au FIDA; la signature et l'exécution de l'accord subsidiaire par le Ministère des finances et de l'économie et le MFR ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures prévues par les statuts de l'institution et procédures administratives et gouvernementales applicables; et toutes les conditions devant être remplies pour l'entrée en vigueur dudit accord ont été réunies;

ANNEXE

- c) le MFR a dûment ouvert un compte du crédit additionnel du MFR;
- d) le MFR a dûment ouvert un compte pour le fonds renouvelable du MFR; et
- e) le MFR a dûment ouvert un compte d'exploitation pour le MFR.

17. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) un directeur du programme, dont les qualifications et l'expérience ont été jugées acceptables par le FIDA, a été dûment engagé par le Ministère de l'agriculture;
- b) le CCP a été dûment établi et sa composition a été jugée acceptable par le FIDA;
- c) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial;
- d) le Gouvernement a fait en sorte que l'UAAP ait dûment ouvert le compte d'exploitation du programme et le Gouvernement a versé à ce dernier les fonds de contrepartie requis;
- e) l'Accord de prêt a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et gouvernementales applicables; et
- f) un avis juridique favorable acceptable par le FIDA tant en la forme que sur le fond a été délivré par le Ministère de la justice ou tout autre jurisconsulte approuvé par le FIDA et a été remis à celui-ci par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

ARMENIA

Land area (km² thousand) 2001 1/	28	GNI per capita (USD) 2001 1/	570
Total population (million) 2001 1/	3.09	GDP per capita growth (annual %) 2000 1/	9.4
Population density (people per km²) 2001 1/	135	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/	3
Local currency	Armenian Dram (AMD)	Exchange rate: USD 1.00 =	AMD 510
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	-1	GDP (USD million) 2001 1/	2 118
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	11	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1981-1991	n.a.
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	7	1991-2001	1.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	31	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	74	% agriculture	28
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	34
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	22
Total labour force (million) 2001 1/	1.93	% services	38
Female labour force as % of total 2001 1/	49	Consumption 2001 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	11
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	78 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	91
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	2	Gross domestic savings (as % of GDP)	-2
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	2 371	Merchandise exports 2001 1/	340
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 1/	13 a/	Merchandise imports 2001 1/	870
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 1/	3 a/	Balance of merchandise trade	-530
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	8 a/	before official transfers 2001 1/	-402
Physicians (per thousand people) 2001 1/	n/a	after official transfers 2001 1/	-201
Population using improved water sources (%) 2000 3/	n/a	Foreign direct investment, net 2001 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	0-49	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	n/a	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	n/a
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	25 a/	Total external debt (USD million) 2000 1/	1 001
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	141	Present value of debt (as % of GNI) 2000 1/	30
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	71	Total debt service (% of exports of goods and services) 2000 1/	8
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	1 859	Lending interest rate (%) 2001 1/	27
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 1/	15
Arable land as % of land area 2000 1/	18		
Forest area as % of total land area 2000 1/	12		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	51		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003.

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000.

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003.

PREVIOUS IFAD FINANCING IN ARMENIA

Project Id	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/ Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/ Grant Amount	Disbursement (as % of Approved Amount)
433	Irrigation Rehabilitation Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	12 Apr 95	06 Oct 95	30 Jun 00	L - I - 380 - AM	SDR	5 400 000	100
1038	North-West Agricultural Services Project	IFAD	IFAD	HC	04 Dec 97	14 Apr 98	31 Jul 01	L - I - 455 - AM	SDR	9 550 000	100
1177	Agricultural Services Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 01	26 Sep 01	31 Mar 06	L - I - 561 - AM	SDR	12 350 000	86

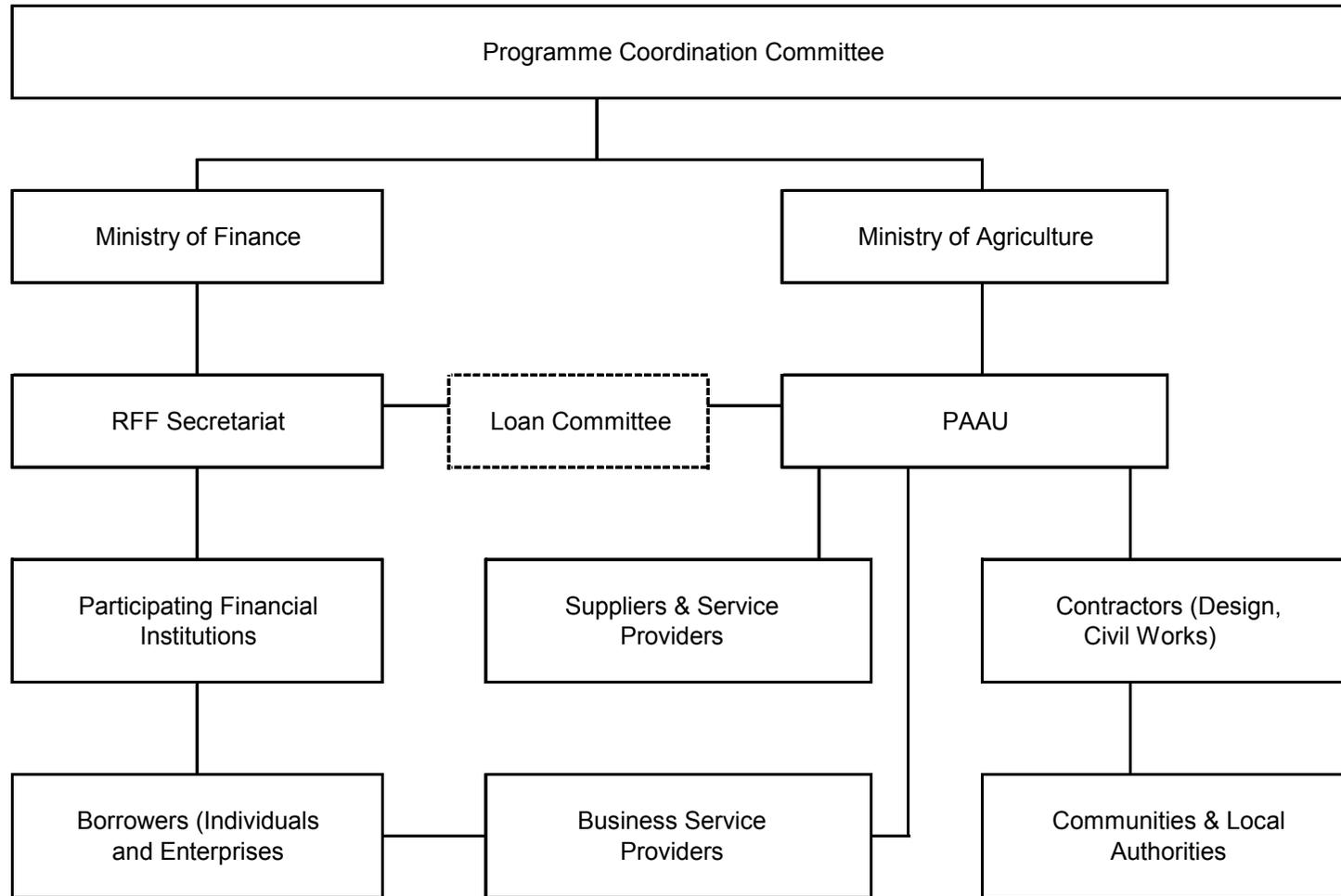
LOGICAL FRAMEWORK

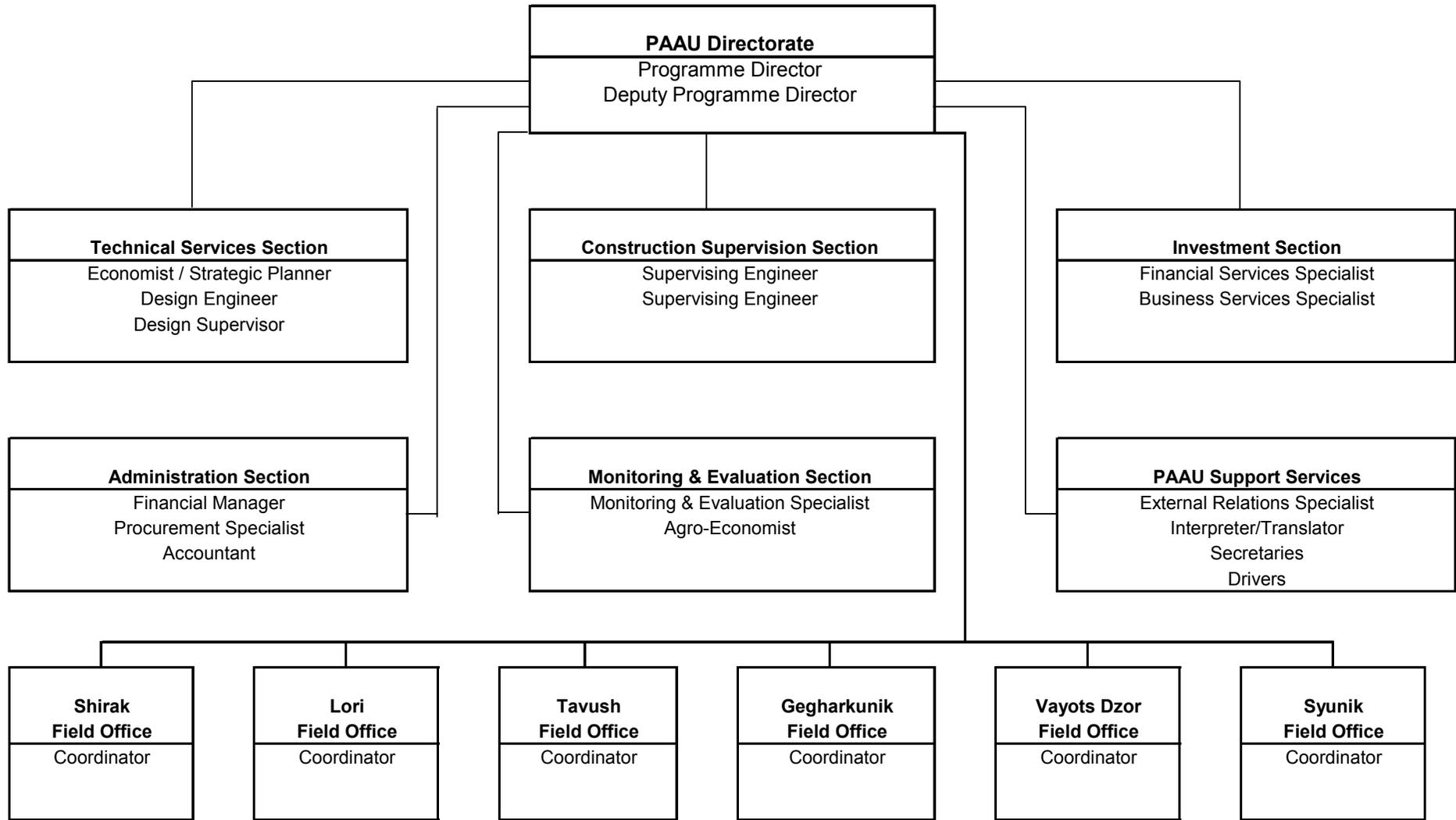
Narrative Summary	Impact/Result Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
Goal			
Incomes of poor rural people living in disadvantaged <i>marzes</i> in the mountain areas sustainably increased.	<ul style="list-style-type: none"> Reduction in % of rural people living on USD 2/day Increase in household asset ownership Reduction in the prevalence of under-height for age children (below 5 years old) 	National Statistical Service Benchmark and completion assessment Ministry of Health records	
Purpose/Objective			
Sustained growth of rural enterprise activity stimulated in the defined programme area.	<ul style="list-style-type: none"> # of enterprises operating after three years revenue growth of enterprises # of jobs generated by small and medium enterprises # of applications received/accepted by PFIs, % BASP/RBIS assisted 	PFI records Case studies by <i>marz</i> Benchmark and completion assessment	Absence of large external economic shocks No deterioration in external trade routes
Outputs			
Medium and long-term financing made available to rural commercial entities in a competitive financing environment.	<ul style="list-style-type: none"> # of banks/branches operating in the programme area reduction in lending interest rate collateral requirements liberalized # and value of loans made to enterprises/farmers (RFF refinanced and bank resources) repayment % # of enterprises established, jobs created # and type of financial products # and value (increase) of seasonal loans, by type 	PFI records and transaction audits <i>Marz</i> administration: tax records/registrations Review Forum	Absence of political interference in operation of the facility Demand for medium, long-term loans from small, medium entrepreneurs Continued reforms in financial sector (policy and regulatory framework)
Effective access to required business intermediation services provided to small and medium enterprises.	<ul style="list-style-type: none"> # of business plans accepted by banks for financing # of clients by type of service # of contracts brokered, farmers served # of service providers in each <i>marz</i> 	RBIS records PFI records	Appointed contractor accredit RBIS providers Effective implementation of regulations and standards. Complementary support provided by other development programmes to RBISs, MoA
Commercially derived infrastructure established in programme area.	<ul style="list-style-type: none"> # of infrastructure arising from VICSA # of farms/businesses served infrastructure operational after 3 years 	PAAU Technical Services and Construction Supervision Sections records	Transparent criteria developed and applied. Positive or neutral environmental impact Convergence w/other infrastructure plans Procurement undertaken by competent agency acceptable to IFAD.
Programme effectively managed.	<ul style="list-style-type: none"> Disbursement percentage MIS set up and used for decision-making Interest income from RFF 	Supervision missions IFAD follow-up missions Audit Reports	Interest income from RFF used to defray recurrent costs of RFF Secretariat
Inputs (USD '000)			
	Financing USD	Timing	
Civil works 12 434	IFAD 15.30 million	<ul style="list-style-type: none"> Draft Formulation Rpt June 2004 Appraisal Report October 2004 IFAD loan negotiations Oct/Nov 2004 IFAD Executive Board presentation Confirmed Dec 2004 	
Equipment and goods 67	OPEC 5.00 million		
Vehicles 114	USAID 0.52 million		
Technical Assistance 447	PFIs 1.80 million		
Training 135	Clients 3.73 million		
Refinancing/investment capital 13 866	RFF 0.10 million		
Recurrent costs 1 656	Government 2.26 million		
Total 28 720	Total 28.72 million		

All results/impact measures to be disaggregated by *marz* and gender.

GOAL indicators are outside of control by programme but demonstrate the programme's contribution to Armenia's PRSP; will only be reported on at programme end.

ORGANIGRAMME





LINKS TO THE REGIONAL STRATEGY FOR CEE AND NIS

Regional Strategy	RAEDP	Project Design
Strengthen capacity of private financial institutions.	provides:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ targeted training, technical assistance and specialist service to develop the banking sector's ability to provide services to smaller enterprises in the programme area. ▪ improved environment for financial institutions by developing a network of accredited business service.
Foster new market linkages needed to support the transition process and access to productive resources and technology.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ refinancing credit to PFIs for processing activities. ▪ information and technology transfer for commercial viable rural enterprises. ▪ investments either through the rural finance or the CDI component which are expected to support irrigation systems improvements, on-farm investments in modern technology, livestock watering points, procedure handling/storage facilities and housing for livestock.
Increase access to rural financial services and markets.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ a risk-sharing mechanism and hence incentives for both banks and clients to expand business. ▪ a leveraging of additional private sector capital in support of poverty reduction.

